



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NOS 2021-671, 2021-672 ET 2021-673

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2022 ont été adoptés les règlements suivants :

RÈGLEMENT N° 2021-671 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENIELLE POUR L'ANNÉE 2022

L'objet de ce règlement vise accorder une aide financière pour l'adaptation résidentielle des personnes en situation d'handicap sur le territoire de la ville lorsque les conditions sont respectées.

RÈGLEMENT N° 2021-672 MODIFIANT LA RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

L'objet du règlement vise à permettre au conseil municipal de nommer des membres du conseil différents lorsque le comité consultatif d'urbanisme agit à titre de conseil local du patrimoine.

RÈGLEMENT N° 2021-673 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

L'objet de ce règlement vise à fixer les taux de taxes, les compensations et les divers tarifs à prévoir pour l'année 2022.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 2 février 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca